

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 avril 2015 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Michel Allen, Directeur de la culture, des sports, des loisirs, et du développement social
M. Pierre A. Chapuis, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut
M. Hadi Hakim, Directeur des travaux publics
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
M. Normand Proulx, Directeur de l'arrondissement

ABSENCE :

Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

CA15 16 0110

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 7 AVRIL 2015

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 avril 2015 tel que proposé en modifiant le titre du point 40.07 de la façon suivante :

40.07 ÉDICTER UNE ORDONNANCE DE FERMETURE DE RUES POUR LA TENUE DE LA KERMESSE DU COLLÈGE STANISLAS QUI SE TIENDRA LE SAMEDI 13 JUIN 2015 DE 8 H À 17 H – BOULEVARD DOLLARD ENTRE LES AVENUES VAN HORNE ET LAJOIE

Et en ajoutant les points suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

70.01.1 DÉPÔT DES PLANS DE LOCALISATION DES STATIONS BIXI DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR L'ANNÉE 2015;

70.01.2 NOMINATION DE LA CONSEILLÈRE MARIE POTVIN À TITRE DE MEMBRE ET DE VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT;

70.01.3 NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ DE GESTION DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE D'OUTREMONT ET AU COMITÉ DE GESTION DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS ASSUJETTIS À UNE CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DE LA VILLE D'OUTREMONT;

70.01.4 EXCLURE DU CONTRAT TPO1/01-12 OCTROYÉ À LA FIRME GESTION UNISOL INC., L'AMÉNAGEMENT DE LA MOSAÏQUE PRÈS DU VIADUC ROCKLAND;

70.01.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES DE L'ARRONDISSEMENT (AO-3);

70.01.6 RÉOLUTION INTÉRIMAIRE POUR L'ABOLITION OU L'AJOUT DE POSTES SUITE À L'AVIS DE MOTION.

Madame Céline Forget demande le retrait du point suivant :

12.01 CONFORMÉMENT À LA RÉOLUTION CA13 16 0277 EU ÉGARD À LA
CA15 16 COMPOSITION DU COMITÉ DE NÉGOCIATION PATRONAL AINSI QU'À L'ARTICLE
1153711001 49.2 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL RELATIF À LA NÉGOCIATION DE
MATIÈRES DE NATURE LOCALE, ENTÉRINER LES DIX-SEPT (17) LETTRES
D'ENTENTE INTERVENUES ENTRE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET LE
SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Madame Cinq-Mars demande l'ajout du point suivant sous la rubrique « Affaires nouvelles »

70.01.7 CONFORMÉMENT À LA RÉOLUTION CA13 16 0277 EU ÉGARD À LA
CA15 16 COMPOSITION DU COMITÉ DE NÉGOCIATION PATRONAL AINSI QU'À L'ARTICLE
1153711001 49.2 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL RELATIF À LA NÉGOCIATION DE
MATIÈRES DE NATURE LOCALE, ENTÉRINER LES DIX-SEPT (17) LETTRES
D'ENTENTE INTERVENUES ENTRE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET LE
SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Un débat s'engage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 h 16 ET SE TERMINE À 20 h 45.

| CITOYENS | SUJETS |
|-------------------------|---|
| M. CHRISTIAN CORBEIL | Coopérative Le Suroît |
| M. GÉRARD CASTONGUAY | Association des marchands et des professionnels de l'avenue Van Horne |
| M. FRANÇOIS BISSONNETTE | Affichage / Aménagement |
| M. PIERRE FONTAINE | Décorations de Noël / Aménagement du parc Raoul-Dandurand |
| M. JACK COLLURA | Coupe de gazon et souffleuses à feuilles |
| M. PIERRE LACERTE | Circulation d'autobus |

CA15 16 0110.1

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Céline Forget

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une période de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03.1

| CITOYENS | SUJETS |
|----------------------|---------------------------|
| M. CLAUDE GLADU | Intérêts des citoyens |
| M. RICHARD CUMMINGS | Mémoire du Comité Manseau |
| MME MARICLAUDE OUMET | Contraventions |
| M. FELIX DE CONNICK | Antenne Telus |

La mairesse suspend la séance à 20 h 45. La séance reprend à 20 h 50.

10.04 PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

AUCUN QUESTION

CA15 16 0111

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 2 MARS 2015

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 mars 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

10.06 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Motion relative au génocide arménien (Ahuntsic-Cartierville);
- Correspondance relative à la taxation des boissons sucrées (Accusé réception du Ministre);
- Programme de formation cycliste à l'école primaire (Rosemont-La Petite-Patrie).

12.01

1153711001

CONFORMÉMENT À LA RÉOLUTION CA13 16 0277 EU ÉGARD À LA COMPOSITION DU COMITÉ DE NÉGOCIATION PATRONAL AINSI QU'À L'ARTICLE 49.2 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL RELATIF À LA NÉGOCIATION DE MATIÈRES DE NATURE LOCALE, ENTÉRINER LES DIX-SEPT (17) LETTRES D'ENTENTE INTERVENUES ENTRE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

CE POINT EST REPORTÉ AU POINT 70.01.7

CA15 16 0112

ADOPTER LE PLAN D'URGENCE, DE RELÈVE ET DE MISSIONS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT (PURM) VERSION FÉVRIER 2015

ATTENDU QUE le Conseil d'agglomération de Montréal a adopté en 2006 une politique de sécurité civile qui s'applique à toutes les villes de l'agglomération de Montréal, soit la Ville de Montréal et les autres villes liées, ainsi qu'à toute société paramunicipale;

ATTENDU QUE cette politique privilégiant une approche par « mission » dans la gestion d'une situation d'urgence, il en est découlé un ajustement au Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM);

ATTENDU QUE, conformément à cette orientation, l'arrondissement d'Outremont devait ajuster son plan des mesures d'urgence (PMUA) adopté en 2003 pour le convertir en Plan d'urgence, de relève et de missions (PURM) afin qu'il corresponde au nouveau mode de gestion des urgences;

ATTENDU QU'une mise à jour périodique est effectuée et doit être approuvée par le conseil d'arrondissement;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le plan d'urgence, de relève et de missions (PURM) de l'arrondissement d'Outremont (version Février 2015).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.02 1153045001

CA15 16 0113

PROLONGER LE CONTRAT 13-12728 AVEC LA FIRME « LES SIGNALISATIONS R.C. INC. » AYANT POUR OBJET LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE ET DANS LES STATIONNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR UN MONTANT TOTAL DE 60 990 \$ COMPRENANT LES TAXES ET L'AJUSTEMENT DE L'IPC POUR LA SAISON 2015 – DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Cinq-Mars

D'AUTORISER le renouvellement du contrat 13-12728, à la firme « Les Signalisations R.C. Inc. », ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont pour la saison 2015, pour un montant de 60 990 \$;

D'AUTORISER une dépense de 60 990 \$ comprenant les taxes pour le renouvellement de ce contrat pour la saison 2015, ce montant étant ajusté selon la moyenne de l'IPC de janvier 2014 à janvier 2015 au pourcentage de 1,2 % ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'AJOUTER audit contrat, l'hachurage des boîtes de jonction situées à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de l'avenue De l'Épée et à l'intersection des avenues Laurier et Bloomfield, le tout pour un montant maximal de 650 \$

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ TELLE QU'AMENDÉE.

20.01 NTA1155069002

CA15 16 0114

OCTROYER À LA FIRME « LES ENTREPRISES J. PICCIONI INC. » UN CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT POUR UN MONTANT DE 93 878,01 \$ (INCLUANT LES TAXES) SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC TP03/02-15 (12 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) – DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DU PTI

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Céline Forget

D'ACCORDER à la firme « Les Entreprises J. Piccioni inc. » un contrat au montant total de 93 878,01 \$ (incluant les contingences et les taxes), pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement, suite à l'appel d'offre public TP03/02-15;

D'AUTORISER une dépense de 93 878,01 \$ (incluant les contingences et les taxes) pour la réalisation de ce contrat;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 CTA1155078018

CA15 16 0115

APPROUVER LE BAIL PAR LEQUEL L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LOUE, POUR UNE PÉRIODE DEUX (2) ANS, À COMPTER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2014, UN BUREAU AU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL À L'ORGANISME SARPAD, SELON LES TERMES, CONDITIONS ET AUTRES CLAUSES STIPULÉS AU PROTOCOLE D'ENTENTE INTITULÉ « PROTOCOLE D'ENTENTE - LOCATION DE LOCAUX ET PARTENARIAT » ET EN AUTORISER LA SIGNATURE

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le bail par lequel l'arrondissement d'Outremont loue pour une période de deux (2) ans, soit 1^{er} septembre 2014 au 30 août 2016, des locaux au Centre communautaire intergénérationnel à l'organisme Service d'aide et de répit aux personnes âgées à domicile inc. (Centre de bénévolat SARPAD Côte-des-Neiges), selon les termes, conditions et autres clauses stipulés au protocole d'entente;

D'AUTORISER la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer le document intitulé « Protocole d'entente – Location de locaux et partenariat », pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER le revenu reçu à titre de loyer, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

AMENDEMENT PROPOSÉ

ATTENDU QUE SARPAD section Outremont offre des services aux personnes âgées en perte d'autonomie et aux aidants naturels qui ont la responsabilité d'une personne âgée ou à mobilité réduite;

ATTENDU QUE SARPAD occupe un bureau administratif au Centre communautaire intergénérationnel depuis l'ouverture de ce dernier (Auparavant, SARPAD était logé par l'arrondissement sur les avenues de l'Épée, puis Saint-Viateur);

ATTENDU QUE cet organisme couvre l'ensemble du territoire et est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h. Il dessert environ 300 personnes par année et compte une soixantaine de bénévoles, tous Outremontais;

ATTENDU QUE la présence de SARPAD à Outremont est essentielle au maintien des services adaptés à la population du quartier et au recrutement de bénévoles du milieu;

ATTENDU QUE la direction de la culture, sports loisirs et développement social prévoit revoir sous peu sa politique de soutien aux organismes locaux;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Cinq-Mars

DE MODIFIER la résolution afin que le protocole d'entente soit d'une durée de un an, soit jusqu'au 30 août 2015 et d'un loyer à 100\$ par mois (incluant les taxes).

Un débat s'engage.

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ TELLE QU'AMENDÉE.

20.03 1152504010

CA15 16 0116

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 28 FÉVRIER 2015, AINSI QUE LES ACHATS PAR CARTES DE CRÉDIT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2015

DÉPÔT des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 28 février 2015, ainsi que des achats par cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2015.

30.01 1156430004

CA15 16 0117

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 28 FÉVRIER 2015

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 28 février 2015.

30.02 1156430005

CA15 16 0118

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2015

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2015.

30.03 1153489007

CA15 16 0119

AUTORISER LE PAIEMENT À LA SAAQ - SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC - POUR L'IMMATRICULATION DES VÉHICULES DE L'ARRONDISSEMENT POUR L'ANNÉE 2015 POUR UN MONTANT TOTAL DE 35 240 \$ (NON TAXABLE)

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

D'AUTORISER le paiement de 35 240 \$ non taxable, à la SAAQ, pour l'immatriculation des véhicules de l'arrondissement, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1156430006

CA15 16 0120

RELEVER DE LEUR SECRET PROFESSIONNEL, POUR LES QUESTIONS RELEVANT DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT, LES AVOCATS ET NOTAIRES DE LA VILLE ET LES PERSONNES ENGAGÉES À CE TITRE EN VERTU D'UN CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNELS, DANS LE CADRE DU MANDAT CONFÉRÉ À L'INSPECTEUR GÉNÉRAL EN VERTU DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE l'inspecteur général de la Ville a le mandat de surveiller les processus de passation des contrats et l'exécution de ceux-ci en vertu de la Charte de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE dans l'exercice de ses fonctions, il a notamment le droit d'examiner tout dossier ou d'obtenir tout renseignement pertinent de la Ville ou de tout fonctionnaire ou employé;

ATTENDU QUE plusieurs professionnels, notamment des avocats et notaires de la Ville, ainsi que des professionnels externes engagés à ce titre, sont appelés à supporter la Ville dans le cadre du processus d'adjudication des contrats et que les informations reçues ou fournies dans le cadre d'une relation de service, entre un avocat ou un notaire et la Ville, sont visées par le secret professionnel et ont pour objet la protection du client;

ATTENDU QUE lesdits professionnels ne peuvent, même dans le cadre de procédures judiciaires, divulguer ces informations, à moins d'une autorisation claire de la personne les ayant transmises;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE RELEVER de leur secret professionnel, pour les questions relevant du conseil d'arrondissement, les avocats et notaires de la Ville et les personnes engagées à ce titre en vertu d'un contrat de services professionnels, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1153087010

CA15 16 0121

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE « H » - AVENUE HARTLAND - PROHIBER LE STATIONNEMENT DES DEUX CÔTÉS AU MILIEU DU TRONÇON AFIN DE PERMETTRE L'INSTALLATION D'UN TRÉTEAU AU CENTRE DE LA CHAUSSÉE DONT L'EFFET ESCOMPTÉ SERA DE DIMINUER LA VITESSE DES VÉHICULES

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit règlement est de prohiber le stationnement en tout temps sur une distance de 24 mètres sur le côté est de l'avenue Hartland à partir d'un point situé à une distance de 118 mètres au nord de l'avenue Lajoie et de prohiber le stationnement en tout temps sur une distance de 22,4 mètres sur le côté ouest de l'avenue Hartland à partir d'un point situé à une distance de 111 mètres au nord de l'avenue Lajoie;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.01 1155069003

CA15 16 0122

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE « H » - DIMINUTION DE LA DISTANCE DES ZONES DE STATIONNEMENT D'UNE DURÉE MAXIMALE DE DEUX HEURES EXISTANTES SUR LE CÔTÉ EST DES PARTIES DES AVENUES DUROCHER, DE L'ÉPÉE ET QUERBES COMPRIS ENTRE LES AVENUES LAJOIE ET VAN HORNE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit règlement est de modifier les règles de stationnement sur le côté est des parties des avenues Durocher, de l'Épée et Querbes comprises entre les avenues Lajoie et Van Horne afin de permettre à neuf voitures de se stationner au nord de l'avenue Lajoie en tout temps sauf lors des heures d'entretien de la chaussée;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.02 1155069004

CA15 16 0123

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE PROTECTION DES BÂTIMENTS DE L'ARRONDISSEMENT (BÂTIMENT DU 1311, AVENUE ST-VIATEUR)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Marie Potvin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Bâtiment du 1311, avenue St-Viateur) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit règlement est de décréter un emprunt pour la réfection de l'immeuble situé au 1311, avenue St-Viateur qui abritera le centre d'archives, le tout conformément au programme triennal d'immobilisations;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Marie Potvin demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.03 1153489012

CA15 16 0124

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 200 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE PROTECTION DES BÂTIMENTS DE L'ARRONDISSEMENT (RÉFECTION DE CHALETS DE PARCS)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Jacqueline Gremaud donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Réfection de chalets de parcs) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit règlement est de décréter un emprunt pour la réparation de chalets de parcs de l'arrondissement, le tout conformément au programme triennal d'immobilisations;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Jacqueline Gremaud demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.04 1156695014

CA15 16 0125

ADOPTION - RÈGLEMENT INTERDISANT L'USAGE DE LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE DANS LES ÉDIFICES MUNICIPAUX DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 février 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé « Règlement interdisant l'usage de la cigarette électronique dans les édifices municipaux de l'arrondissement d'Outremont » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présent déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement AO-290 intitulé : « Règlement interdisant l'usage de la cigarette électronique dans les édifices municipaux de l'arrondissement d'Outremont »;

L'objet dudit règlement est de prévoir l'interdiction d'utiliser lesdites cigarettes électroniques dans les édifices municipaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1153489013

CA15 16 0126

ÉDICTER UNE ORDONNANCE DE FERMETURE DE RUES POUR LA TENUE DE LA PROCESSION PASCALE DE L'ÉGLISE ORTHODOXE RUSSE SAINT-NICHOLAS QUI SE TIENDRA DU SAMEDI 11 AVRIL 2015, 23 H 45 AU DIMANCHE 12 AVRIL 2015 À 0 H 30 - DIVERSES RUES

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant, dans le cadre de la procession pascale de la cathédrale russe orthodoxe Saint-Nicholas qui aura lieu du samedi 11 avril 2015 à 23 h 45, au dimanche 12 avril 2015 à 0 h 30, l'occupation du domaine public et la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes :

- Boulevard Saint-Joseph, entre les avenues Querbes et Hutchison;
- Avenue McNider, entre l'avenue Villeneuve et le boulevard Saint-Joseph;
- Avenue Nelson, entre l'avenue Villeneuve et le boulevard Saint-Joseph.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1152504015

CA15 16 0127

ÉDICTER UNE ORDONNANCE DE FERMETURE DE RUES POUR LA TENUE DE LA KERMESSE DU COLLÈGE STANISLAS QUI SE TIENDRA LE SAMEDI 13 JUIN 2015 DE 8 H À 17 H - BOULEVARD DOLLARD ENTRE LES AVENUES VAN HORNE ET LAJOIE

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement « Kermesse » organisé par le Collège Stanislas, qui aura lieu le samedi 13 juin 2015, de 8 h à 17 h, la fermeture à la circulation sur le boulevard Dollard, entre les avenues Lajoie et Van Horne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1152504016

CA15 16 0128

DÉPÔT DU CERTIFICAT SUITE AU REGISTRE TENU LE 25 MARS 2015 - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE VÉHICULES (AO-289)

DÉPÔT du certificat du secrétaire d'arrondissement suite à la tenue du registre du 25 mars 2015 pour le règlement suivant:

« Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme de remplacement de véhicules (AO-289) »

40.08 1153489009

CA15 16 0129

RELATIVEMENT AU 76, AVENUE CLAUDE-CHAMPAGNE - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE, MALGRÉ L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT 1177 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU MUR ARRIÈRE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 4 mars 2015 d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement 1180;

ATTENDU QU'un avis a été publié dans le journal l'Express d'Outremont édition du 12 mars 2015 afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1154328002;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER une dérogation à l'article 5.3 du Règlement de zonage numéro (1177), conformément au Règlement portant sur les dérogations mineures (1180), pour le bâtiment résidentiel situé au 76, avenue Claude-Champagne, afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, conformément aux plans estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine le 26 février 2015;

D'APPROUVER, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement du bâtiment précité, conformément auxdits plans datés du 26 février 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1154328002

CA15 16 0130

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AU 1054-1056, AVENUE LAURIER; 1323, AVENUE VAN HORNE; 1201-1206, AVENUE VAN HORNE; 170, AVENUE SPRINGGROVE; 130, AVENUE DUCHASTEL; 540, AVENUE WISEMAN ET AU 650, AVENUE DE L'ÉPÉE

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 4 mars 2015 d'accorder ces demandes d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1154328001;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER les demandes d'approbation des PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine:

1054-1056, avenue Laurier;
1323, avenue Van Horne;
1201-1206, avenue Van Horne;
170, avenue Springgrove;
130, avenue Duchastel;
540, avenue Wiseman;
650, avenue de L'Épée;

laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1154328001

CA15 16 0131

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 8 AVRIL 2015 AU 6 JUILLET 2015

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE DÉSIGNER la conseillère Marie Potvin à titre de mairesse-suppléante pour la période du 8 avril au 6 juillet 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1153489005

CA15 16 0132

NOMINATION D'UNE CONSEILLÈRE D'ARRONDISSEMENT, À TITRE DE CO-PRÉSIDENTE DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'AVENUE LAURIER

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE NOMMER la conseillère Marie Potvin, à titre de co-présidente du comité consultatif sur l'avenue Laurier, en remplacement de madame Lucie Cardyn.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1153489011

CA15 16 0133

DÉPOSER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT LES COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT TENUES LE 17 FÉVRIER ET LE 17 MARS 2015

DÉPÔT des comptes-rendus des réunions du Comité de circulation et de stationnement tenues le 17 février et le 17 mars 2015.

60.01 1153489006

CA15 16 0134

DÉPÔT DES DOSSIERS DE LA VILLE DE MONTRÉAL DEMANDANT UNE INTERVENTION DES DIRECTIONS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

DÉPÔT des demandes de la Ville de Montréal demandant une intervention des services de l'arrondissement d'Outremont.

60.02 1153489008

CA15 16 0135

INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LA TENUE DE LA « MARCHÉ POUR LES SOINS PALLIATIFS » QUI SE DÉROULERA LE 3 MAI 2015, DE 10 H À 13 H

INFORMER le conseil d'arrondissement de la tenue de la « Marche pour les soins palliatifs » qui se déroulera sur certains trottoirs de l'arrondissement, le 3 mai 2015, de 10 h à 13 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.03 1152504014

CA15 16 0136

DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La secrétaire d'arrondissement confirme avoir reçu la déclaration d'intérêts pécuniaires de la conseillère Marie Potvin.

DÉPÔT de la déclaration d'intérêts pécuniaires de la conseillère Marie Potvin.

60.04

70.01 AFFAIRES NOUVELLES

CA15 16 0137

DÉPÔT DES PLANS DE LOCALISATION DES STATIONS BIXI DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR L'ANNÉE 2015

DÉPÔT des plans de localisation des stations Bixi dans l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2015

70.01.1 1153489014

CA15 16 0138

NOMINATION DE LA CONSEILLÈRE MARIE POTVIN À TITRE DE MEMBRE ET DE VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE DÉSIGNER Madame Marie Potvin, à titre de membre et de vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont, pour une période de 2 ans débutant le 7 avril 2015, et ce en conformité avec le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2) de l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01.2 1153489015

CA15 16 0139

NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ DE GESTION DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE D'OUTREMONT ET AU COMITÉ DE GESTION DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS ASSUJETTIS À UNE CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DE LA VILLE D'OUTREMONT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

DE RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF :

DE RECONDUIRE le mandat de madame Marie Cinq-Mars à titre de membre du comité du Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10) et de membre du comité du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292), le tout pour un mandat de trois ans;

DE NOMMER madame Marie Potvin à titre de membre du comité du Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10) et de membre du comité du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292), le tout pour un mandat de trois ans;

DE RECONDUIRE les mandats de madame Suzanne Jeffrey et de madame Julie Desjardins, à titre de membres désignés par l'employeur au sein du comité du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292), le tout pour un mandat de trois ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01.3 1153489016

CA15 16 0140 (REFUS DE SIGNER)

EXCLURE DU CONTRAT TPO1/01-12 OCTROYÉ À LA FIRME GESTION UNISOL INC., L'AMÉNAGEMENT DE LA MOSAÏQUE PRÈS DU VIADUC ROCKLAND

ATTENDU QUE le Conseil d'arrondissement a autorisé le 2 février 2015 le renouvellement du contrat octroyé à la firme Gestion Unisol inc. pour la réalisation d'aménagements floraux et d'entretien;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'EXCLURE du contrat octroyé à la firme Gestion Unisol inc. pour la réalisation d'aménagements floraux et d'entretien, l'aménagement de la mosaïque près du viaduc Rockland.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Marie Potvin, Céline Forget, Jacqueline Gremaud

VOTE CONTRE: Marie Cinq-Mars

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

70.01.4 1159916745

*Refus de signer par la mairesse Marie Cinq-Mars
en vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., ch. C-19)*

CA15 16 0141

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES DE L'ARRONDISSEMENT (AO-3)

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-3) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'Arrondissement. L'objet dudit règlement est de modifier l'article 6.3 afin que la création d'un poste temporaire ou l'abolition d'un poste soit faite par résolution du Conseil.

70.01.5 1159916746

CA15 16 0142

RÉSOLUTION INTÉrimAIRE POUR L'ABOLITION OU L'AJOUT DE POSTES SUITE À L'AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT INTITULÉ: « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES DE L'ARRONDISSEMENT (AO-3) »

ATTENDU QU'un avis de motion visant à modifier le règlement AO-3, article 6.3, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires a été déposé à cette séance du Conseil;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'APPLIQUER la modification proposée à l'article 6.3 du Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-3), afin de prévoir que la création temporaire de tout nouveau poste ou l'abolition d'un poste ne se fasse que par décision du Conseil jusqu'à l'adoption de cette modification, soit dans un délai maximum de 60 jours.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Marie Potvin, Céline Forget, Jacqueline Gremaud

VOTE CONTRE: Marie Cinq-Mars

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

70.01.6 1159916747

70.01.7

1153711001

CONFORMÉMENT À LA RÉSOLUTION CA13 16 0277 EU ÉGARD À LA COMPOSITION DU COMITÉ DE NÉGOCIATION PATRONAL AINSI QU'À L'ARTICLE 49.2 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL RELATIF À LA NÉGOCIATION DE MATIÈRES DE NATURE LOCALE, ENTÉRINER LES DIX-SEPT (17) LETTRES D'ENTENTE INTERVENUES ENTRE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Cette proposition n'a pas été appuyée

D'APPROUVER l'entente intervenue entre le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP - local 301) et l'Arrondissement d'Outremont en regard des 17 points de négociation prévus à l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal.

CETTE PROPOSITION N'A FAIT L'OBJET D'AUCUN VOTE.

70.01.7 1153711001

70.02 LEVÉE DE LA SÉANCE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 H 15

70.02

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Me Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2015.
